

**DEMANDE DE RÉSERVATION : Remorque ERDE 500 kg de charge utile
Réservé aux adhérents à jour de cotisation**

Délai de réservation : au minimum 1 semaine à l'avance

Fiche à remplir et à retourner à :
Rachid DJEMAOUI – ASCE69
ENTPE - 3 rue Maurice Audin - 69120 Vaulx en Velin
mél : rachid.djemaoui@entpe.fr - tél: 04 72 04 72 16 ou 06 27 20 14 98

NOM : Prénom : N°carte :

Adresse :

☎ : ☎ : (recommandé)

Courriel bureau (obligatoire)@.....

Courriel personnel (obligatoire)@.....

Tarif adhérents : 20 €/jour | 30 €/week-end | 60 €/semaine

RÉSERVATION : du ____ / ____ / ____ h au ____ / ____ / ____ h

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Un chèque de caution de 500 € à l'ordre de ASCE 69

Un chèque d'un montant correspondant au coût de la durée de mise à disposition
La photocopie de la carte d'adhérent signée avec photo du titulaire (de l'année en cours)

CONDITIONS D'UTILISATION

500 kg de charge utile mais 750 kg de Poids Total Autorisé en Charge

L'utilisation de la remorque est réservée à des fins strictement personnelles et familiales (sauf administrations).

L'utilisation, sauf convention spécifique, pour le compte d'une autre association ou d'un club est formellement interdite et non couverte par l'assurance.

Toute sous-location ou fausse déclaration avérée entraînera la radiation immédiate de l'adhérent de l'ASCE 69 ; toutes les sommes versées seront encaissées.

Dans le cas d'immobilisation de la remorque suite à un problème technique, l'ASCE 69 n'aura pas obligation de trouver une solution de remplacement.

L'enlèvement et le retour de la remorque se feront au CEREMA à Bron, 25 avenue François Mitterrand, après « états des lieux » contradictoires.

Un chèque de caution de 500 € est demandé à la réservation.

Au retour, la vérification de l'état de la remorque sera faite en présence du responsable matériels ou d'un membre du comité directeur.

La remorque a été livrée avec antivol et en configuration bâchée, elle sera rendue dans cette configuration, nettoyée et bâchée avec l'antivol, sous peine de retenue sur caution égale au montant du nettoyage.

En cas de dommages constatés et/ou perte de la clé de l'antivol, le chèque de caution sera encaissé et il sera procédé à l'établissement d'un devis pour réparations. Un chèque sera retourné à l'adhérent avec les frais déduits. Si le montant de la caution est insuffisant pour couvrir les frais de réparations, le complément sera demandé à l'adhérent.

L'adhérent est pécuniairement responsable des dommages matériels et corporels non couverts par l'assurance.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée auprès de l'association pour le matériel transporté en cas de vol ou d'accident. Le chargement n'est pas couvert par l'assurance.

L'adhérent est personnellement et pécuniairement responsable des infractions au code de la route qu'il aura commis.

L'adhérent est tenu de vérifier les éléments de sécurité (attelage, pression des pneus, éclairage) avant, pendant et après utilisation.

Attention : ne jamais utiliser la remorque débâchée avec l'armature de la bâche en place.

Je m'engage à respecter les conditions ci-dessus et certifie avoir pris connaissance des explications liées à son utilisation.

A _____, le ____ / ____ / ____

Signature

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**